

**MAIRIE**

**D'EYZAHUT**

26160

04.75.90.16.35

mairie.eyzahut@orange.fr

Procès verbal de la  
séance du conseil municipal  
du mardi 25 septembre 2012  
à 20 heures 30

**Date de convocation** : 20 septembre 2012.

**Président** : Jean-Marie DELLEAUD, maire.

**Présents** : Alain BACQUET, Emmanuel BERANGER,, Jean-Marie DELLEAUD, Sébastien DELLEAUD, Jacques GOURABIAN,  
Gérard PAILHARET, Séverine PELOURSON, Alain RAMOUSSE, Fabienne SIMIAN, Catherine VIDEAU

**Absent** : Maurice SYLVESTRE

**Secrétaire de séance** : Fabienne SIMIAN

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 19 juin 2012, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Il propose de modifier l'ordre du jour en ajournant la délibération concernant l'intégration à la CCPD des communes retirées de la Communauté de communes du Val de Drôme. Il explique que le courrier et l'arrêté fournis par la préfecture de la Drôme méritent une réflexion approfondie et que le délai pour se prononcer est de 3 mois à compter du 14 septembre 2012.

Le Conseil municipal accepte cet ajournement à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATIONS

### **1. Acceptation du devis concernant les travaux de création d'un parking au tennis**

Le maire présente le devis de la société SORODI reçu pour la mise en œuvre de ces travaux s'élevant à 9 444.00 € HT.

Ce devis est accepté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

### **2. Constitution du CCAS - Remplacement des délégués élus du conseil municipal démissionnaires**

Suite aux démissions de certains membres du conseil municipal et aux élections partielles du 10 juin 2012, il convient de désigner deux nouveaux membres du conseil d'administration.

Mesdames Séverine PELOURSON et Catherine VIDEAU sont élues à l'unanimité au côté de Fabienne SIMIAN.

### **3. Désignation d'un délégué pour siéger au S.I.E de la Bégude de Mazenc**

Le maire informe que, conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Bégude de Mazenc, chaque commune doit être représentée par deux délégués titulaires.

Monsieur Jacques Holz ayant démissionné, Sébastien DELLEAUD est désigné à l'unanimité en tant que délégué titulaire au sein dudit Syndicat au côté d'Alain BACQUET.

---

#### **4. Commission d'Appel d'offres : remplacement des délégués démissionnaires**

---

Vu les élections municipales partielles du 10 juin 2012, Il convient de désigner 2 nouveaux délégués pour remplacer les délégués démissionnaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

Alain BACQUET en tant que délégué titulaire aux côtés de Fabienne SIMIAN et Gérard PAILHARET ,  
Emmanuel BÉRANGER et Catherine VIDEAU en tant que délégués suppléants au côté de Sébastien DELLEAUD.

---

#### **5. Suppression des postes d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe pour 12 heures hebdomadaires et d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe pour 4 heures hebdomadaires**

---

Le Maire rappelle qu'il a sollicité l'avis du Comité Technique Paritaire au Centre de Gestion de la Drôme sur son projet de réorganisation du tableau des effectifs entraînant la suppression de deux postes administratifs (adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe pour 12 heures et adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe pour 4 heures).

Il informe l'assemblée que les membres du Comité Technique Paritaire, après avoir étudié sa demande, ont émis un avis favorable lors de leur séance du 26 juin 2012.

Le Conseil municipal est favorable à l'unanimité à la suppression de ces deux postes.

---

#### **6. Projet d'aménagement du village : acquisition de parcelles de terrain indivision PELOURSON**

---

Le Maire propose au Conseil municipal d'acheter une partie des parcelles B 232, B 233 et B 777, appartenant à l'indivision PELOURSON René, en vue de créer un accès pour améliorer la sécurité et l'esthétique du village.

Un plan de bornage a été réalisé. La surface du terrain à acquérir est de 448 m<sup>2</sup>.

Le prix a été fixé devant notaire pour un montant de 23 euros le m<sup>2</sup>.

Une servitude de passage grèvera l'une des parcelles.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de procéder à cette acquisition qui sera en partie subventionnée par le Conseil général de la Drôme.

---

#### **7. Inspection en hygiène et sécurité du travail : convention de mise à disposition d'un ACFI par le CDG (*Annule et remplace la délibération du 19.06.2012*)**

---

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la délibération prise le 19 juin 2012 pour une mise à disposition de l'ACFI pour ½ journée par an doit être annulée et remplacée pour une mise à disposition de l'ACFI pour une visite sur place d'1/3 de journée et un coût total de 1,5 jour, la proposition initiale étant trop courte pour permettre à l'ACFI de remplir sa tâche dans son intégralité.

Proposition retenue à :

- 6 voix pour,
- 2 voix contre,
- 2 abstentions,

---

## **8. Convention ONF : assistance pour le renouvellement de la concession de la carrière (contrat de fortage)**

---

Messieurs Jean-Marie DELLEAUD et Sébastien DELLEAUD, concernés par la concession, ont quitté la salle des débats.

Gérard Pailharet, premier adjoint et président de séance pour cette délibération, rappelle que la concession d'exploitation de la carrière de pierre, accordée pour 15 ans à l'Entreprise DELLEAUD le 16 mars 1998, est venue à expiration.

Il ajoute que l'Office National des Forêts propose ses services pour la rédaction d'une nouvelle concession au profit de l'entreprise Delleaud pour une somme de 400.00 € HT. Il précise également que ce type de document demande des connaissances juridiques approfondies.

Les membres du Conseil sont tous favorables à la proposition de l'ONF.

---

## **9. Relevé intégral et cartographie du réseau d'eau potable : demande de subvention de l'Agence de l'Eau**

---

Le Maire expose au Conseil municipal la proposition de subvention émise par l'Agence de l'Eau pour lutter contre les fuites des réseaux d'eau potable et économies d'eau dans les bâtiments publics.

La commission Réseaux, composée de plusieurs membres du Conseil municipal, a donc travaillé sur ce projet.

Elle a fourni les éléments nécessaires à l'élaboration d'un dossier concernant une étude pour la réalisation d'un relevé intégral et cartographie du réseau d'eau potable avec intégration du réseau au guichet unique.

Le coût de cette étude s'élèverait à 3100.00 € et serait financé pour moitié par l'Agence de l'Eau et la Commune.

Le projet est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

---

## **10. SIEA : retrait de la Communauté de communes du Pays de Marsanne**

---

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Communauté de communes du Pays de Marsanne est membre du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit (par substitution de la commune de Manas)

Il précise que la Communauté de communes du Pays de Marsanne a sollicité son retrait du SIEA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour ce retrait.

---

## **11. Création d'une nouvelle zone de coupe d'affouage**

---

Le Maire expose au Conseil municipal que certains habitants de la commune seraient intéressés par l'attribution de bois de chauffage provenant de la forêt communale.

Après avis de l'Office National des Forêts, une coupe d'affouage pourrait être assise dans la parcelle 5 sur 1,5 ha environ.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ouvrir une nouvelle zone d'affouage dont le prix sera fixé ultérieurement.

---

## **12. Réseau ADN : haut débit ADSL – Transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage**

---

Alain BACQUET informe de la nécessité de convenir d'un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au profit de la société Ardèche Drôme Numérique pour mener à bien la réalisation d'extension de la couverture ADSL sur le territoire de la collectivité.

Le Conseil municipal adhère à cette proposition à l'unanimité.

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

---

### **1. Prélèvement des loyers**

---

Le trésorier de Dieulefit a obtenu les informations nécessaires à la mise en place de prélèvements bancaires.

La commission locations communales doit se réunir afin de définir des propositions à présenter aux locataires :

- prélèvements,
- mensualisation des charges...

---

### **2. Commissions communales**

---

Le maire demande à chaque commission de désigner un responsable :

- urbanisme ..... : Alain Ramousse,
- cimetière ..... : Gérard Pailharet,
- travaux..... : Fabienne Simian,
- finances ..... : Alain Bacquet,
- locations gérances..... : Sébastien Delleaud,
- piscine-camping ..... : Séverine Pelourson
- ressources communales.. : Alain Bacquet,
- appel d'offres..... : Fabienne Simian.

Monsieur Philippe Bauer demande à faire partie de la commission tourisme. L'ensemble des membres du conseil est favorable à cette modification.

---

### **3. Local de l'ancienne bibliothèque : demande de l'association "Les potes du four à pain"**

---

L'association "bibliothèque" n'est plus active à ce jour et devrait être dissoute. Le local peut donc être considéré comme disponible. Décision est prise de le mettre à disposition des "Potes du four à pain", à titre gracieux, comme lieu de stockage.

La commission gérance communale se chargera de réfléchir à une convention de mise à disposition aux différentes associations.

---

### **4. Rapport d'activité 2011 de la CCPD**

---

Le maire informe les membres du conseil que le rapport est mis à leur disposition.

---

## **5. Désignation d'un référent ambroisie**

---

L'Agence régionale de santé demande à toutes les communes de la Drôme de désigner une personne référente en matière d'ambroisie. Fabienne SIMIAN se porte volontaire.

---

## **6. Plaques de rues**

---

Fabienne SIMIAN a reçu un représentant de la société TTI SARL suite aux demandes de devis formulées auprès de plusieurs entreprises. Quelques exemplaires de plaques ont été laissés à disposition pour présentation aux autres membres du conseil. Les produits semblent convenir à tous.

Aucun autre devis n'a été reçu à ce jour. Décision est prise d'attendre encore quelques jours avant de passer commande.

Emmanuel BÉRANGER propose d'accompagner d'un courrier explicatif les plaques de numéros à distribuer aux administrés le moment venu.

---

## **7. Distribution du courrier chez les particuliers**

---

Alain BACQUET veut sensibiliser La poste sur le problème des îlots de regroupement des boîtes aux lettres. En effet, plusieurs habitants résident à plus d'un kilomètre du lieu de dépôt de leurs courriers et certains îlots sont détériorés, la Poste est censée les entretenir.

Le principe serait de profiter du passage à la numérotation de chaque habitation, demandé par La poste, pour faire en sorte que chacun reçoive son courrier à domicile.

---

## **8. Fuite d'eau après compteur dans un chalet communal**

---

Suite à une fuite entre un chalet communal et le compteur dudit chalet, une discussion s'est ouverte.

Selon les textes de loi, la commune, est responsable des fuites en amont du compteur.

La commission locations doit réfléchir à responsabilité concernant la partie compteur-maison.

---

## **9. Factures du SPANC**

---

Alain BACQUET annonce que le SPANC doit prélever à chaque propriétaire non raccordé au réseau communal d'assainissement la somme de 25 euros par an.

Cependant, la commune aurait dû informer les usagers préalablement à la mise en application des nouveaux tarifs.

L'ordre du jour ayant été traité et en l'absence de nouvelles questions, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 45.